G L'INFO

FÉVRIER 2026
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LE GRÉSIVAUDAN

ÇA S'EST PASSÉ / P.3>5
Retour sur les temps forts de ce début d'année

DOSSIER / P.6>15
Élections, l'interco comment ça marche ?

ÇA VA SE PASSER / P.16>19
Temps forts à venir



www.le-gresivaudan.fr

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

ÉDITO



RESPONSABILITÉ ET CONTINUITÉ

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités locales. Le Grésivaudan n'échappe pas aux décisions nationales qui se traduisent, une nouvelle fois, par des ponctions importantes opérées par l'État sur les finances locales : baisse des dotations, réduction de compensations fiscales, augmentation de prélèvements obligatoires. Ces choix ont des conséquences directes sur notre capacité d'action et sur les marges de manœuvre des territoires.

Face à cette réalité, le budget que nous venons d'adopter est un budget de responsabilité et de continuité. Responsabilité, parce qu'il préserve l'équilibre financier de notre communauté de communes et sécurise l'avenir. Continuité, parce qu'il intègre ces contraintes nouvelles et maintient le cap des politiques publiques essentielles : soutien aux communes, qualité des services publics de proximité, solidarité et transition écologique. Ces choix ont nécessité des efforts importants, une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement et des arbitrages parfois difficiles. Sur ce dernier point, je souhaite saluer l'ensemble des Vice-présidents qui n'ont pas cillé, lorsqu'il a été nécessaire de réaliser les arbitrages demandés dans leur périmètre respectif afin de sacraliser les aides destinées aux secteurs de l'insertion professionnelle et du social.

Dans ce contexte exigeant, l'engagement démocratique prend tout son sens. Les 15 et 22 mars prochains, nous serons appelés à voter. Ce rendez-vous est essentiel. Voter, c'est affirmer que les décisions qui concernent directement notre quotidien doivent continuer à se construire au plus près du terrain, avec des élus légitimes pour défendre vos intérêts, ceux du Grésivaudan et de ses 43 communes.

Henri Baile

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

LE GRÉSIVAUDAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
390 rue Henri Fabre
38926 Crolles cedex
Tél. : 04 76 08 04 57
bienvenue@le-gresivaudan.fr
www.le-gresivaudan.fr

JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN
Directeur de la publication : Henri Baile - Direction du magazine : Joris Benelle, Mathis Bugni - Directeur du service : Pierre-François Tranchand - Rédactrice en chef : Aurélie Palluel - Conception, réalisation : New Deal. © Photos/illustrations : Bruno Lavit, Pierre Jayet, Thibault Lefébure, JP Photographe, Jean-Yves Lamour, Adobe Stock, Shutterstock, X-droits réservés.

Impression : Coquand - Imprimeur bénéficiant de la norme 14001, haute performance environnementale.
Tirage 50 300 exemplaires sur papier recyclé 10-31-1858 avec encre à base végétale. ISSN n° 2430-4077.

Le journal intercommunal est distribué 6 fois par an (janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre) dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire par un prestataire extérieur (les « stop pub » ne concernent pas les supports des collectivités).
Il est également disponible en dépôt, dans différents commerces du territoire. **Vous ne recevez pas le journal ? Signalez-nous votre adresse postale à *communication@le-gresivaudan.fr* G L'info est également disponible sur *www.le-gresivaudan.fr/glinfo***

ÇA S'EST PASSÉ !

ÉVÈNEMENT

REVOILÀ **LA GRANDE ODYSSÉE**

Le 20 janvier, la station des 7 Laux accueillait une fois encore une étape de la Grande Odyssée Royal Canin, compétition internationale de chiens de traîneaux. Le public est venu nombreux à Prapoutel profiter des ateliers et des animations, avant de donner de la voix pour encourager les athlètes et les attelages au départ et tout au long de la course ! Toujours le 20 janvier mais un peu plus tôt dans la journée, la station était le théâtre de l'Odyssée pour tous, évènement destiné à de jeunes adultes en situation de handicap, pour leur permettre de vivre une première expérience de mushing, dans les conditions de professionnels. Pour cette Odyssée dans l'Odyssée, l'ITEP Marius Boulogne (Biviers) a porté haut les couleurs du territoire ! Pour Le Grésivaudan, il s'agit là d'un acte fort en termes d'inclusion ; l'accès au sport et à la nature pour tous constituant un axe important de plusieurs politiques mises en œuvre par l'intercommunalité.







STATIONS

CARTON PLEIN POUR **LA RANDO ÉTOILÉE**

Devenue incontournable, le samedi de la Belle Étoile, la Rando Étoilée aux 7 Laux a encore une fois tenu toutes ses promesses. Proposé par le Département de l'Isère, Le Grésivaudan, avec le soutien d'Isère Attractivité, l'évènement a rassemblé près de 600 personnes pour une randonnée à ski, de nuit, sur un parcours balisé de 360 m de dénivelé positif.

SPORT

REMISE DES PRIX DU **GRÉSIVAUDAN RUNNING CHALLENGE**

Plusieurs courses, 10 cette année, de mai à novembre, ça c'est pour le concept. Depuis maintenant 15 ans, Le Grésivaudan, à travers cet évènement sportif, a pour objectif de faire découvrir le territoire, de développer la pratique de la course à pied et de proposer des parcours variés et techniques. Pour cette édition 2026, le nombre de participants a doublé ; 2 282 coureuses et coureurs ont pris le départ d'au moins une course. Et le 16 décembre, à l'espace Aragon (Villard-Bonnot), avait lieu la remise des prix ; un moment convivial et détendu, à l'image du Challenge. Et cerise sur le gâteau, après que les vainqueurs se soient vus remettre leur récompense, Le Grésivaudan proposait la projection du film « Notre Air », sur le thème du sport et de l'environnement.





MONTAGNE

UN STADE DE **BIATHLON AU BARIOZ**

Le domaine nordique du Barioz, désormais géré par la SPL du Grésivaudan, peut compter depuis le début de saison hivernale sur un stade de biathlon. Composé d'un pas de tir à 10 mètres, il est utilisable avec des carabines à air comprimé et laser. Accessible aux clubs et aux licenciés, il est homologué afin d'accueillir des compétitions jeunes. Il sera également praticable hors période hivernale avec la possibilité de s'entraîner au tir et d'accueillir des pratiques estivales telles que le VTT/tir. Budget total de l'équipement : 170 000 €. Le Grésivaudan a pu compter sur le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (36 100 €) et du Département de l'Isère (46 500 €).

ÇA S'EST PASSÉ !



PETITE ENFANCE PONTCHARRA

LE PÔLE ENFANCE LE CAIRN EST OPÉRATIONNEL

Favorisant la logique des services aux habitants, l'idée d'un pôle enfance, regroupant la crèche municipale (40 berceaux), l'école maternelle et élémentaire ainsi que les services intercommunaux que sont le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents, s'est imposée. D'une surface de 650 m², le Cairn répond aux impératifs actuels de sobriété environnementale, les matériaux sont biosourcés, les apports énergétiques sont optimisés, le toit est équipé de panneaux solaires, les cours accueillent une végétation adaptée au changement climatique et les 7 candélabres aux abords du bâtiment fonctionnent à l'énergie solaire.

SALON

TECH&FEST 2e !

Les 4 et 5 février derniers, se tenait à Alpexpo Grenoble le Tech&Fest, évènement visant à fédérer les entreprises innovantes et à mettre en lumière les acteurs clés de l'écosystème technologique et entrepreneurial. Au cœur des échanges cette année, l'intelligence artificielle (IA) et la souveraineté. L'occasion pour Le Grésivaudan de mettre en lumière le dispositif « Parcours IA » porté en collaboration avec Minalogic Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif : améliorer la performance interne des entreprises, sécuriser leurs activités et leurs produits et différencier leur offre sur les marchés, tout en préservant la souveraineté technologique du territoire. À travers le dispositif « Parcours IA », les PME du territoire bénéficient ainsi d'un accompagnement structuré et sécurisé pour intégrer l'intelligence artificielle dans leurs activités. Ce programme vise à lever les freins technologiques, organisationnels et financiers, tout en garantissant une approche responsable et sécurisée, intégrant systématiquement les enjeux de cybersécurité.



CULTURE

GROS SUCCÈS POUR **PIXEL**

Du 9 au 18 janvier le festival de jeux vidéo PIXEL organisé par Le Grésivaudan, a battu son plein. Pour cette 5e édition, les festivités se sont tenues à l'espace Aragon (Villard-Bonnot) mais également dans les médiathèques intercommunales et dans l'ensemble du réseau des bibliothèques. Le tout afin de proposer une programmation inclusive et accessible, à destination des néophytes et des joueurs confirmés et ainsi, mettre en lumière la richesse artistique du jeu vidéo, loin des stéréotypes et des craintes qu'il peut parfois susciter. L'exposition Manettes sans fil, quand le contrôleur devient expérience proposait une immersion dans la scène des contrôleurs alternatifs du jeu vidéo indépendant. Ni exhaustive ni théorique, elle invitait à jouer autrement, à travers des dispositifs aussi inventifs que décalés, mêlant détournement, hybridation et expérimentation corporelle. Le tournoi de jeux vidéo, quant à lui, a ravi petits et grands dans une ambiance conviviale et animée. Au total, ce sont 2900 personnes qui se sont prêtées au jeu à l'espace Aragon et qui ont déambulé au fil de l'expo. Enfin, plus d'une centaine de personnes ont participé au tournoi des bibliothèques.





BÂTIMENT

RÉNOVATION EXEMPLAIRE POUR L'**ATELIER NUMÉRIQUE ANDRÉ-EYMERY**

Créé par Le Grésivaudan pour accompagner la filière numérique en plein essor, cet espace, aménagé dans l'ancien bâtiment de l'INP-Ensimag à Montbonnot-Saint-Martin, a fait l'objet d'importants travaux de transformation intérieure et extérieure qui sont désormais terminés. Le toit est équipé de 64 panneaux photovoltaïques et 2 ombrières sur le parking, fortes de 223 panneaux permettant d'envisager une production d'électricité maximale de 107 000 kWh/an. L'atelier numérique est donc ainsi un bâtiment à énergie positive et le surplus de production permettra d'alimenter d'autres équipements intercommunaux à proximité. Un chantier qui est également socialement exemplaire. La mise en place d'une clause emploi dans différents lots du marché (façades - isolation thermique / menuiseries extérieures / chauffage ventilation et climatisation / second œuvre / photovoltaïque), a permis à 5 personnes de retrouver un emploi dans chacun de ces domaines : 3 en mission d'intérim et 2 personnes se sont qualifiées via des contrats en alternance.

BON À SAVOIR

Des bureaux sont encore disponibles, pour plus de renseignements : economie@le-gresivaudan.fr



MOBILITÉ

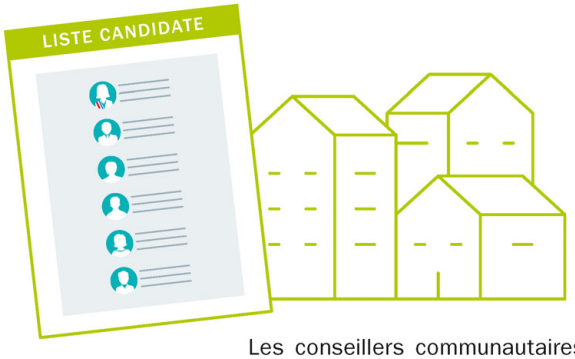
CAP SUR **LA BUISSIÈRE**

M Covoit'lignes+, le réseau de lignes de covoiturage quotidien et sans réservation compte désormais un nouvel arrêt à La Buissière au niveau de l'entrée d'autoroute. Rendez-vous sur le parking Relais La Buissière-Le Renevier pour covoiturer en direction de Crolles, Inovallée, le Domaine universitaire et Grenoble.

+ d'infos sur ***www.lignesplus-m.fr***


EN MARS,
Allons Voter!
Lors des élections municipales des 15 et 22 mars, direction les urnes pour choisir maires, conseillers municipaux, mais aussi pour désigner celles et ceux qui siégeront à la communauté de communes. Les élections municipales ont donc un impact sur votre commune et à l'échelle du territoire intercommunal.
AVANT d'aller se promener
Allons Voter!
DIMANCHES 15 & 22 MARS
ABSENT LES 15 ET 22 MARS?
Pas d'inquiétude, vous pouvez charger n'importe quel électeur (même si celui-ci est inscrit dans une commune différente de la vôtre) de voter à votre place grâce à une procuration.
+ d'infos sur www.maprocuration.gouv.fr

Chaque commune dispose d'au moins un siège au conseil communautaire. Le nombre de ses représentants dépend de sa population. Plus une commune est grande, plus elle a de sièges au conseil communautaire. Si une commune n'a qu'un représentant, elle dispose d'un suppléant pour lui donner la possibilité de toujours être représentée au conseil communautaire.



COMMENT **ÇA MARCHE ?**

J'HABITE UNE COMMUNE DE - DE 1000 HABITANTS

Les conseillers communautaires sont désignés automatiquement dans l'ordre du tableau établi après l'élection du maire et des adjoints. L'ordre du tableau est le suivant : maire, 1er adjoint, 2e adjoint…

QUELQUES CHANGEMENTS DEPUIS LES DERNIÈRES ÉLECTIONS

La loi du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, étend aux communes de moins de 1 000 habitants le mode de scrutin de liste paritaire. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. **Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation lors du vote.**



J'HABITE UNE COMMUNE DE + DE 1000 HABITANTS

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux et sont issus de la liste des candidats au conseil municipal. La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire figure de manière distincte dans une seconde colonne, sur le même bulletin.
Les électeurs votent ainsi en même temps pour les deux élections avec un même bulletin et ne peuvent désolidariser leur vote.

Toutes les infos sur www.le-gresivaudan.fr/**allonsvoter**

L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À la suite des élections municipales, il sera procédé à l'installation du conseil communautaire qui doit avoir lieu, au plus tard, dans les 4 semaines qui suivent l'élection des maires. Lors de cette installation, les nouveaux membres du conseil communautaire :

- désignent le Président de la communauté de communes,
- déterminent le nombre de membres du Bureau et notamment le nombre de vice-présidents,
- désignent les vice-présidents et les éventuels autres membres du Bureau.

C'est le doyen d'âge de l'assemblée qui préside la séance d'installation jusqu'à l'élection du Président et c'est traditionnellement au plus jeune de l'assemblée qu'est confiée la fonction de secrétaire de séance.

Les conseillers communautaires sont des élus de proximité qui débattent des grandes orientations du territoire pour les années à venir. Voter, c'est donc exercer son pouvoir de citoyen et participer aux politiques publiques locales.



iNTERCO...

VOUS AVEZ DIT iNTERCO ?

Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale ou EPCI*, qui regroupe plusieurs communes ayant choisi de travailler ensemble. Cette forme de coopération, créée en France en 1992, permet aux communes de mutualiser leurs moyens, de coordonner leurs actions et de développer des projets d'intérêt commun, tout en respectant l'autonomie de chacune. Voilà pour le cadre.

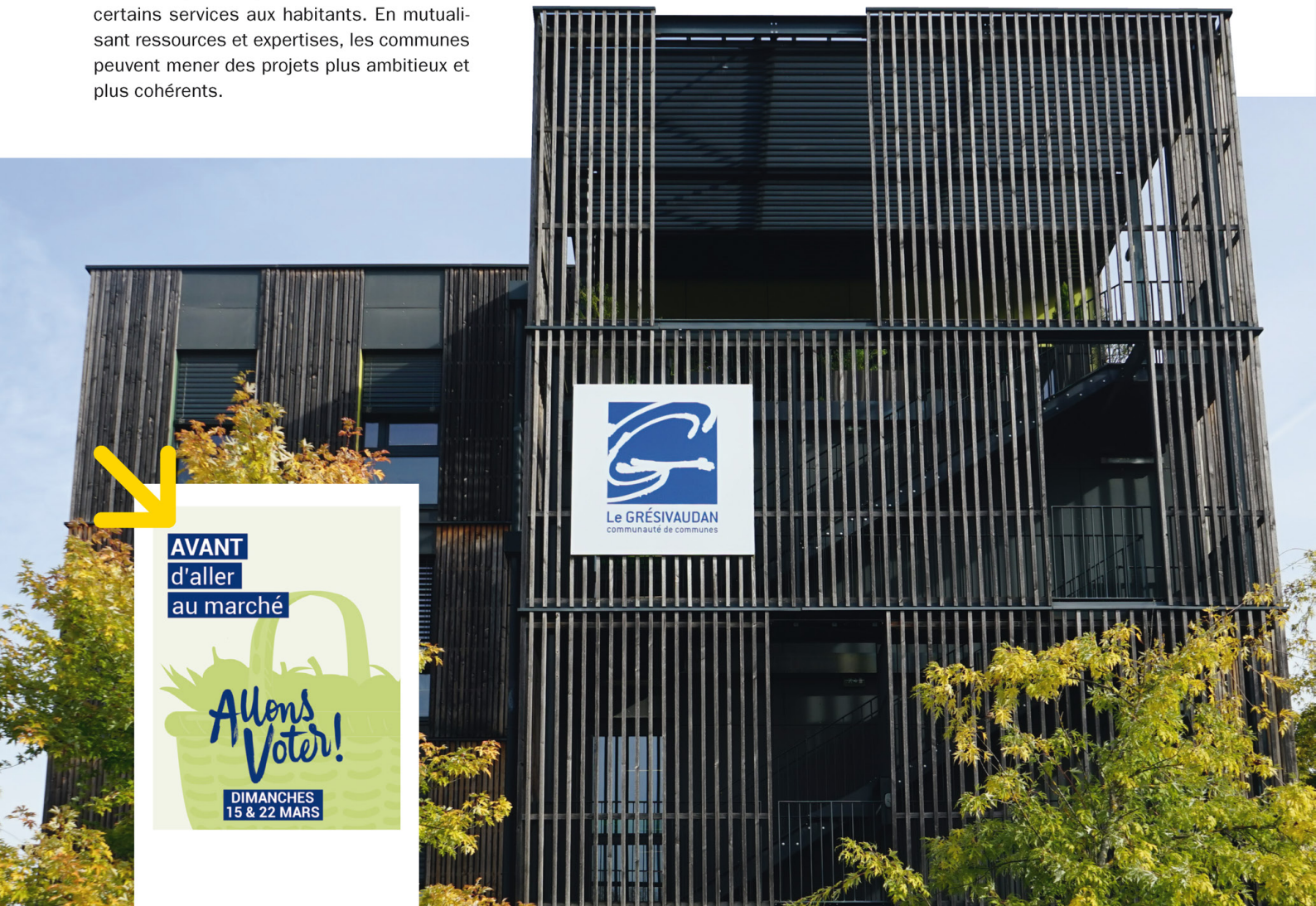
POURQUOI **CRÉER UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?**

L'objectif principal est de mieux répondre aux besoins du territoire en unissant les forces des communes membres. Certaines compétences dépassent en effet les capacités d'une petite commune prise isolément : gestion de l'économie locale, aménagement du territoire, mobilité, environnement, ou encore certains services aux habitants. En mutualisant ressources et expertises, les communes peuvent mener des projets plus ambitieux et plus cohérents.

QUELS AVANTAGES ? POUR LES HABITANTS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PERMET :



- d'avoir accès à des services mieux organisés et souvent de meilleure qualité (mutualisation de matériel, amplitudes horaires...),
- de bénéficier d'équipements mutualisés (culture, sport, déchets, transports...),
- de profiter d'actions cohérentes à l'échelle d'un territoire plus large que leur seule commune,
- de voir se développer leur cadre de vie grâce à une gestion collective.



UN OUTIL **AU SERVICE DU TERRITOIRE**

En résumé, une communauté de communes est un outil de coopération locale qui permet aux communes de travailler ensemble pour développer des projets plus efficaces, plus solidaires et plus durables. Elle constitue un échelon territorial essentiel entre la commune et le département, garantissant une meilleure organisation des services et un développement harmonieux du territoire.

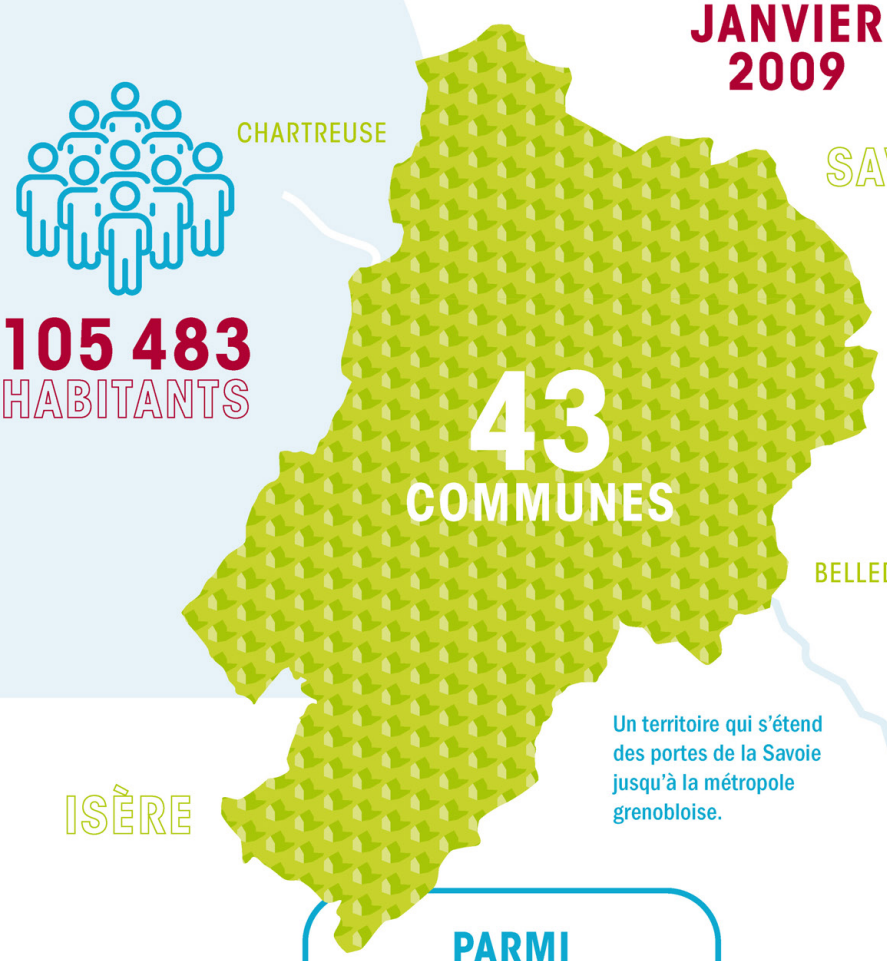
Communes et intercommunalités ne s'opposent pas mais se renforcent ! Elles forment un ensemble solidaire pour mener des actions, des projets qui dépassent les frontières communales et pour mutualiser la gestion de différents services publics ; le tout bâti autour d'un projet de territoire permettant de se fixer un cap face aux enjeux de demain.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE GRÉSIVAUDAN

CRÉÉE EN **JANVIER 2009**



105 483 HABITANTS

Un territoire qui s'étend des portes de la Savoie jusqu'à la métropole grenobloise.

PARMI LES + GRANDES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE FRANCE

en nombre d'habitants au 1er janvier 2023

En France, seulement deux communautés de communes dépassent la barre des 100 000 habitants. Ainsi, Le Grésivaudan est plutôt comparable à une communauté d'agglomération sans pour autant en avoir le statut, car elle ne compte pas sur son territoire une commune de 15 000 habitants ou plus.

** Métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes, toutes sont des établissements publics de coopération intercommunale. Ce qui les différencie ? Le nombre d'habitants notamment dans la ville centre et par conséquent les compétences obligatoires dictées par la loi que ces EPCI doivent gérer.*

L'INTERCO
DANS VOTRE QUOTIDIEN



La loi impose à chaque communauté de communes d'exercer un certain nombre de missions. À ces missions peuvent s'ajouter des compétences optionnelles, comme le tourisme, la culture, le sport, l'action sociale ou la gestion de certains équipements publics. Zoom sur les compétences et les domaines d'intervention du Grésivaudan à travers quelques dispositifs et équipements.

+ d'infos sur www.le-gresivaudan.fr/**rapportdactivite**

- Gestion des déchets : collecte, valorisation et sensibilisation, 8 déchetteries.
- Eau et assainissement : gestion de l'approvisionnement, du maillage des réseaux, de la qualité et du traitement (29 stations de traitement des eaux usées, 203 points de captage, 37 stations de pompage, 222 réservoirs, 1 273 km de conduite d'eau en sous-sol et 1 031 km de réseau d'assainissement).
- Développement économique : aménagement, entretien et gestion de 52 zones d'activités ; création, promotion, et gestion de pépinières : 2 pépinières d'entreprises, un hôtel d'entreprises, un atelier relais et un atelier numérique ; accompagnement de créateurs d'entreprises ; actions de promotion de l'attractivité économique.
- Participation au Schéma de Cohérence Territoriale dans le cadre de l'aménagement équilibré de l'espace communautaire.
- Participation à l'équilibre social de l'habitat via l'adoption et la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- La prévention et l'action sociale en faveur des personnes âgées, à mobilité réduite ou encore en faveur de la petite enfance et de la jeunesse : un EHPAD, un accueil de jour, 20 multiaccueils, 5 accueils de loisirs, 9 Relais Petite Enfance, 5 Lieux d'Accueil Enfants Parents.
- Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi via le Programme Local d'Insertion et de l'Emploi.



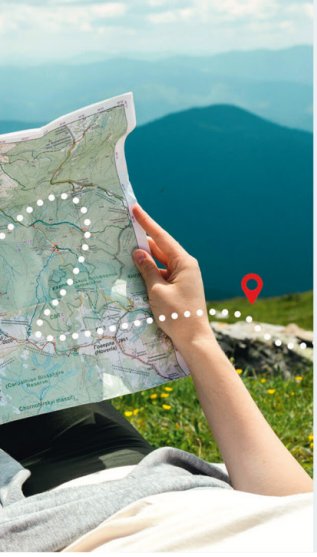












- Participation au maintien des services publics de proximité et accompagnement aux transitions numériques via l'Espace France Services et ses permanences.
- Gestion d'équipements et soutien aux activités culturelles, éducatives : 3 musées, 2 médiathèques et animation du réseau des bibliothèques, un équipement polyvalent (espace Aragon), une salle de spectacle (espace Bergès d'avril à septembre).
- Gestion d'équipement et soutien aux activités sportives et de loisirs : 2 piscines couvertes, 4 piscines d'été, 7 gymnases, 1 boulodrome, un camping, une base de loisirs et des terrains sportifs.
- 4 stations de montagne confiées à la Société Publique Locale du Grésivaudan.
- Promotion du tourisme confiée à l'office de tourisme communautaire Belledonne Chartreuse et ses 5 bureaux d'information touristique.







COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des risques d'Inondations (GEMAPI) transférées au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) depuis le 1er janvier 2019.
- Organisation de la mobilité transférée au SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) au 1er janvier 2020.





LE PROJET DE TERRITOIRE

UNE FEUILLE DE ROUTE ESSENTIELLE

Il permet de penser l'organisation de l'action publique locale en fonction des ressources des territoires et des enjeux auxquels ces derniers sont confrontés.

À la suite du renouvellement du conseil communautaire en 2020, les élus du Grésivaudan et les maires du territoire ont souhaité requestionner le premier projet de territoire adopté en septembre 2018. Débutés en juillet 2022, les travaux ont abouti à un amendement de ce document, en 2024, redéfinissant les enjeux et les perspectives pour le territoire au regard des transformations profondes et des mutations de notre écosystème, soumis au climat mais aussi aux paramètres de l'exploitation des sols, ainsi qu'à l'impact des différents usages.

+ d'infos sur *www.le-gresivaudan.fr/* ***projetdeterritoire***



INSTANCES & FONCTIONNEMENT

UN FONCTIONNEMENT **DÉMOCRATIQUE**

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont administrés par un organe délibérant composé de délégués des communes membres : les conseillers communautaires.

LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ce conseil définit les orientations du territoire, vote le budget et l'ensemble des projets et actions intercommunales. Il se réunit 8 à 10 fois par an en séances publiques et diffusées sur la chaine YouTube du Grésivaudan. Sur le territoire, le conseil est composé de 74 conseillers titulaires* et 27 suppléants, désignés pour 6 ans lors des élections municipales.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Elles sont composées d'élus communautaires, d'élus municipaux des communes membres et de membres du conseil de développement. Elles préparent les dossiers et les projets de la communauté de communes et émettent des préconisations à l'attention du bureau et du conseil communautaire.



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

En application de la loi, le nombre de vice-présidents ne peut excéder 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante et ne peut jamais être supérieur à 15 vice-présidents. Au Grésivaudan, il est donc composé de 16 membres : le Président, 15 vice-présidents. Des conseillers délégués peuvent également compléter le bureau. Le bureau débat des orientations stratégiques, des actions et des projets relevant du champ de compétences de la communauté de communes avant leur présentation en conseil communautaire. Dans certains cas, pour des affaires dites courantes, le conseil communautaire peut attribuer au bureau un rôle délibérant.



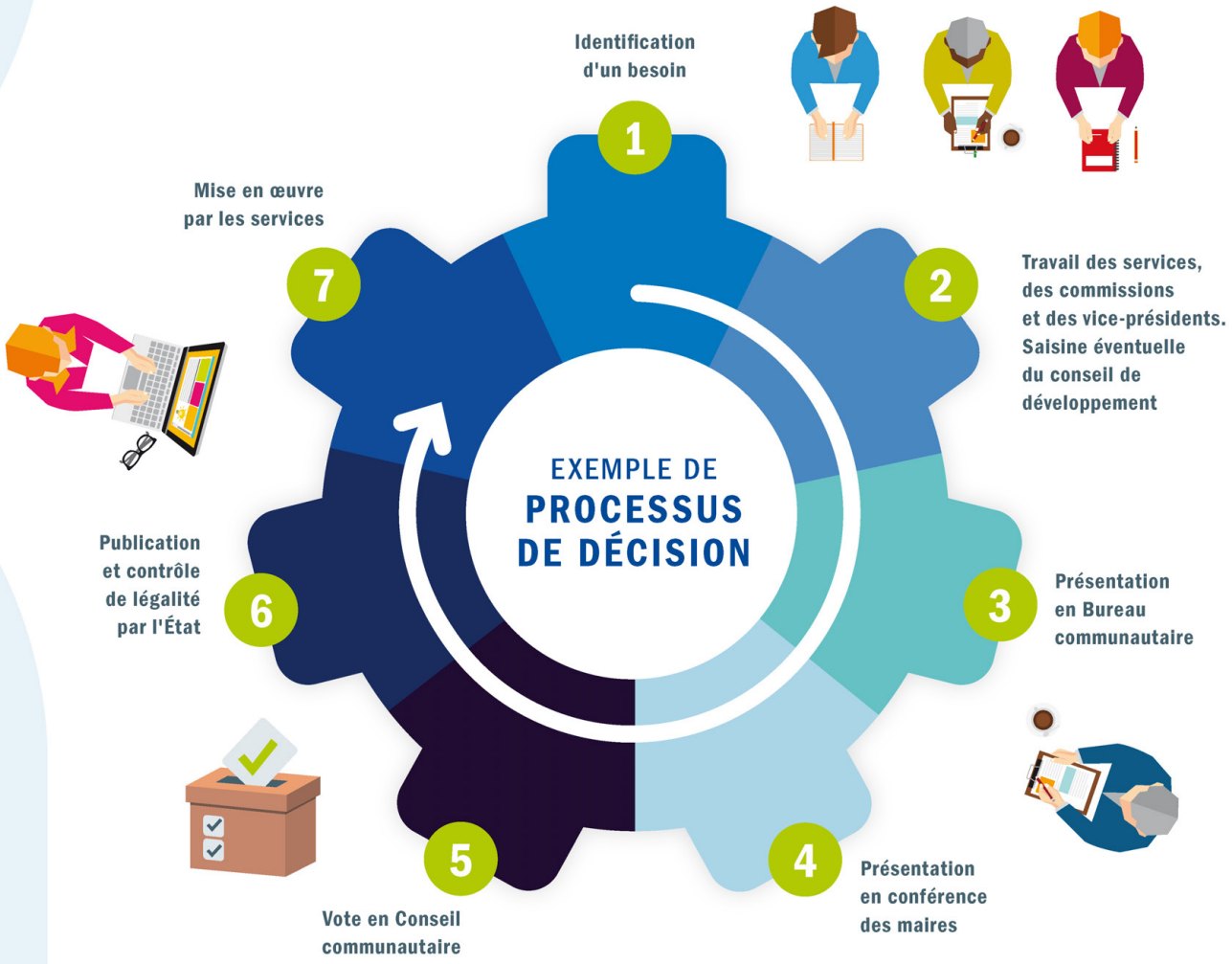
LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

C'est une instance de démocratie participative du territoire, constituée de citoyens bénévoles. Le conseil de développement peut participer à l'organisation de la remontée des paroles citoyennes en complément de l'action des élus et peut être saisi ou s'auto-saisir de sujets autour des compétences du bloc communal (communes et intercommunalité) afin de rendre un « avis ».



LA CONFÉRENCE DES MAIRES

C'est l'instance de consultation et de coordination qui vise à renforcer le dialogue entre les maires des communes membres et la communauté de communes à laquelle elles appartiennent notamment parce que les maires, bien que premiers magistrats de leurs communes, peuvent choisir de ne pas siéger au conseil communautaire.



AU QUOTIDIEN

La vie d'une collectivité est construite autour d'un ensemble de services qui gèrent le volet opérationnel des actions et des politiques votées par les élus. **Zoom sur les 14 directions du Grésivaudan :**

L'aménagement, le logement et l'environnement	La culture et le patrimoine culturel	Le sport, la montagne et le tourisme	L'autonomie, la santé et les solidarités	L'enfance, la jeunesse et la parentalité	La gestion des déchets	L'eau et l'assainissement
Le développement économique	Les finances et la commande publique	Les ressources humaines	Le patrimoine et les services techniques	Le secrétariat général	Les systèmes d'information	La communication

** Crolles : 6 ; Villard-Bonnot, Pontcharra, Saint-Ismier : 5 ; Montbonnot-Saint-Martin : 4 ; Saint-Martin d'Uriage, Le Versoud : 3 ; Allevard, Crêts-en-Belledonne, Froges, Bernin, Le Touvet, Chapareillan, Saint-Nazaire-les-Eymes : 2. Pour toutes les autres communes : 1.*

LE BUDGET DE L'INTERCO

Le budget retrace l'ensemble des ressources et des dépenses mobilisées dans l'année pour conduire les projets communautaires. Il traduit les orientations politiques des élus pour le territoire et s'équilibre en dépenses et en recettes sur chaque section, fonctionnement et investissement. Les projets de budgets sont examinés par la Commission des Finances et le Bureau communautaire puis votés par délibération en conseil communautaire après 2 débats. Voilà pour le principe.

2026 > RIGUEUR, MÉTHODE ET ANTICIPATION

C'est dans cet esprit qu'a été voté le budget du Grésivaudan le 2 février dernier et ce, dans un contexte économique national qui reste fragile : croissance autour de 1 %, inflation certes en reflux mais toujours présente dans les dépenses de fonctionnement, durcissement de la politique budgétaire de l'État et pression sur les collectivités locales pour participer au redressement des comptes publics. Ces éléments, combinés aux transitions écologique, énergétique et sociale en cours, ont des effets directs sur le fonctionnement et les choix stratégiques des intercommunalités. À l'échelle nationale, la hausse des coûts de l'énergie, le ralentissement de l'activité économique et les tensions budgétaires de l'État entraînent mécaniquement moins de ressources pour les collectivités. Ce contexte, Le Grésivaudan entend y répondre avec responsabilité et détermination.

Le budget communautaire 2026 et sa prospective 2026-2030 traduisent la volonté de maîtriser les dépenses, amorcée lors de la préparation budgétaire 2025. La stratégie mise en place par les élus se décline à travers plusieurs axes :



▶ **Le lancement d'une démarche plus poussée encore, de recherche d'économie, en balayant, ligne par ligne, l'ensemble des budgets.**



▶ **Une baisse des charges à caractère général (2 M€ en 2026) et des autres charges de gestion courantes (réduction de 20 % des subventions hormis celles à caractère social ou soutenant l'emploi).**



▶ **La limitation de la masse salariale.**



▶ **Une sanctuarisation des dépenses concernant les politiques sociales et relatives à l'emploi.**



▶ **Le décalage ou le moratoire de certains projets inscrits au plan pluriannuel d'investissement : réhabilitation des piscines extérieures, reconstruction de la déchetterie à Crolles, gymnase à Pontcharra…**

L'OBJECTIF EST CLAIR : un territoire résilient, attractif, durable et financièrement solide, capable de répondre aux besoins présents et futurs des habitants en respectant les priorités essentielles du Projet de Territoire. Associé aux décisions prises ou à prendre dans les prochaines années, cela permettra à la communauté de communes de préparer sereinement l'avenir : **protéger aujourd'hui, transformer pour demain.**



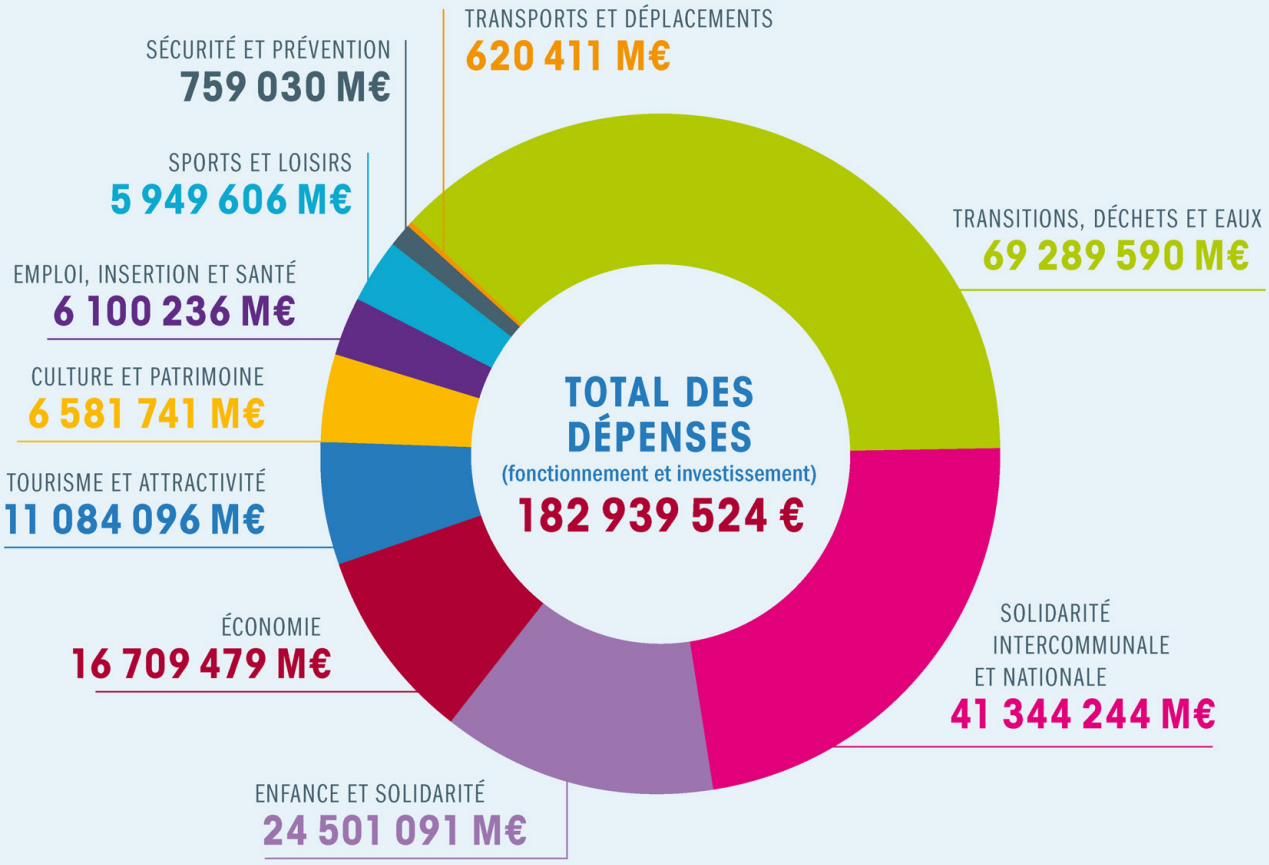


BUDGET TOTAL DU GRÉSIVAUDAN
216 M€
(après déduction des mouvements internes entre sections et entre budgets)

FONCTIONNEMENT : **157 M€**
INVESTISSEMENT : **59 M€**



BUDGET PRIMITIF 2026 - Dépenses des 2 sections HT ou TTC selon les budgets



ÇA VA SE PASSER !

LOGEMENT

À VOS CÔTÉS **POUR RÉNOVER**

Le Grésivaudan vous accompagne dans la rénovation de votre habitat. Des aides financières sont mobilisables dans le cadre de la rénovation énergétique, de l'adaptation d'un logement et de rénovations lourdes. En effet, la communauté de communes vient compléter les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le cadre du dispositif MaPrimeAdapt'. Ce coup de pouce s'adresse aux personnes à partir de 60 ans et à celles en situation de handicap justifiant d'un taux d'incapacité de 50% ou plus ainsi qu'aux ménages aux revenus modestes.

+ d'infos sur *www.le-gresivaudan.fr/**aide-renovation***





EAU

DU CHANGEMENT POUR MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Déjà en charge des démarches administratives pour l'assainissement, à compter du 1er mars, Le Grésivaudan gérera également les démarches administratives pour l'eau potable. Pour le reste, pas de changement ; c'est toujours Veolia qui est en charge des urgences techniques assainissement et eau potable.

CULTURE

LE GRÉSIVAUDAN LAURÉAT DU DISPOSITIF **« L'ARTOTHÈQUE EN RURALITÉ »**

Le Centre National des Arts Plastiques (CNAP) soutient 50 initiatives d'artothèques sur l'ensemble du territoire national, permettant à des collectivités, associations et institutions culturelles de développer leur projet en milieu rural. La communauté de communes fait partie des heureux élus. Elle pourra ainsi compter sur un financement de 51 800 € qui lui permettra d'enrichir sa collection d'œuvres notamment avec 12 estampes originales issues de la commande artistique du CNAP, d'acquérir une structure modulable, mobile pour présenter les œuvres dans tous les lieux du territoire même les plus reculés. Le tout dans le but de faire entrer l'art contemporain dans le quotidien des habitants, jusque dans les villages les plus éloignés.







CULTURE

UN TOUR **AU MUSÉE**

La Galerie, musée d'Allevard-les-Bainsn vous accueille pendant les vacances d'hiver, à partir du 7 février jusqu'au 9 mars. Rendez-vous du mercredi au vendredi de 14 h à 17 h et le week-end de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Une belle occasion de découvrir ou de redécouvrir l'exposition Électrique ! qui est prolongée pendant toute la saison 2026 !

RIVIÈRES

DES COURS D'EAU ENTRETENUS POUR **PRÉVENIR LES CRUES**

Si vous êtes propriétaire d'un terrain au bord d'un cours d'eau, vous êtes propriétaire de sa berge et de la moitié du lit de celui-ci*. Vous êtes ainsi en charge de l'entretien et de toute opération qui aurait lieu sur votre parcelle. Pour vous acquitter au mieux de vos obligations, le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère en charge de l'aménagement et de la gestion des rivières du Sud Isère vous donne quelques conseils pour entretenir la végétation en bord de cours d'eau. Abattez uniquement les arbres qui présentent des signes d'instabilité. Élaguez les branches gênantes ou menaçant de tomber. Conservez les souches en place, tant qu'elles ne constituent pas un obstacle à l'écoulement. Adaptez le débroussaillage pour ne pas perturber l'écoulement des eaux et préserver la biodiversité. À noter pour toutes les opérations d'entretien des berges, les interventions doivent être réalisées d'octobre à mars. Les interventions dans le lit du cours d'eau quant à elles sont à effectuer du 1er mai au 30 septembre. Pour rappel, le bois coupé vous appartient et il doit être évacué en dehors du lit du cours d'eau pour ne pas créer de barrages et générer des débordements.



Article L215-2 du Code de l'Environnement



SOLIDARITÉ

LE GRÉSIVAUDAN **AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ**

Le Grésivaudan poursuit son engagement en faveur des actions sociales et solidaires sur le territoire. À partir du 1er mars 2026, un bâtiment communautaire, situé 1 rue du Pontet à Pontcharra, sera mis gracieusement à disposition du comité Bréda-Grésivaudan du Secours Populaire français. Cette initiative permettra de renforcer l'accueil des bénéficiaires, de faciliter le travail des bénévoles et de soutenir durablement les missions de solidarité auprès des familles et des personnes en difficulté. Par cette action concrète, la communauté de communes confirme son rôle actif aux côtés du Secours Populaire, acteur incontournable de la lutte contre la précarité, et réaffirme sa volonté de soutenir durablement les initiatives solidaires sur le territoire.

ÇA VA SE PASSER !



TRAVAUX

PONT DE BRIGNOUD, ÇA AVANCE

Ce nouvel ouvrage d'art de type bow-string, de 120 mètres de long et 20 mètres de large, franchira l'Isère. Il remplacera l'actuel pont situé juste à côté, et qui avait été incendié en avril 2022 puis aménagé de façon provisoire pour la circulation des véhicules légers. L'investissement porté par le Département de l'Isère s'élève à 23 M€, auxquels s'ajoutent 3 M€ visant à la réalisation d'une passerelle pour les déplacements mode doux. Cette dernière sera créée sur les piles de l'actuel pont de Brignoud d'ici fin 2027. Le nouveau pont, lui, devrait être livré d'ici fin d'année.

Côté travaux et réalisation, les éléments sont fabriqués en usine puis acheminés sur site par des convois exceptionnels, pour être soudés sur place. Cette phase va durer jusqu'en juillet. Une fois l'ensemble monté et soudé, la structure qui pèsera deux tonnes, devra être positionnée sur les deux piles. Pour cela, une plateforme sera aménagée sur l'Isère pour y positionner un engin porteur. Les deux tiers de la largeur de l'Isère seront comblés par des matériaux pour créer cette plateforme provisoire. Le tablier du pont sera d'abord positionné de façon perpendiculaire à l'Isère, puis l'engin porteur au milieu de la rivière le fera pivoter jusqu'à sa position définitive sur les piles. Cette opération délicate devrait avoir lieu en août, au moment où le débit de l'Isère est minimal et devrait durer une quinzaine de jours.

MOBILITÉ

LES TRAVAUX VONT BON TRAIN DU CÔTÉ DE **LA GARE DE BRIGNOUD**

Sur zone, deux chantiers en simultané : la suppression du passage à niveau et la création du terminus ferroviaire. Au programme, 800 mètres de nouvelles voies, un passage souterrain de 31 mètres qui accueillera une voie pour les piétons et une voie dédiée aux modes de circulation doux, 250 mètres de longueur de quai supplémentaire et 6 nouveaux aiguillages. À noter, du 12 au 15 juin, le ripage du passage souterrain nécessitera la fermeture des voies et des bus de substitution prendront le relais. Le tout devrait être opérationnel à la fin de l'année. Le Pôle d'Échanges Multimodal porté par le SMMAG viendra compléter le tout et devrait entrer en service courant 2028.

+ d'infos sur
*www.le-gresivaudan.fr/**pembrignoud***





MOBILITÉ

SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN (SERM) : SUR DE BONS RAILS

Bonne nouvelle : le dossier de préfiguration a été déposé début février. Il ne manque plus que la validation de l'État. À l'horizon 2028, Le Grésivaudan devrait pouvoir compter sur un cadencement régulier au quart d'heure entre les gares de Brignoud et de Grenoble.





PRÉVENTION

PENSEZ À DÉBROUSSAILLER

90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains mal ou pas débroussaillés. Pour prévenir ce danger, le débroussaillement de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillement est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite la propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant, vous investissez pour votre sécurité. Le débroussaillement est obligatoire dans les 48 départements (près de 7 400 communes) comprenant des espaces classés à risque d'incendie de forêt et de végétation. À noter que depuis le 1er janvier 2025, les acquéreurs de biens immobiliers situés dans une zone soumise à l'obligation légale de débroussaillement devront en être informés à chaque étape de la vente. Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillement, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture de département ou vous rendre sur ***jedebroussaille.gouv.fr***

SENSIBILISATION

POUR CHANGER DE REGARD SUR LES ANIMAUX DE REFUGE

Le refuge APAGI au Versoud œuvre au quotidien pour offrir une seconde chance aux animaux de compagnie abandonnés. C'est pourquoi, cette année, il lance une campagne de sensibilisation pour mettre fin aux idées reçues et aux clichés, selon lesquels si un animal est en refuge c'est que cet animal est source de problème. Cette campagne s'accompagne de visites pédagogiques, ouvertes à tous, qui ont aussi pour but de découvrir son fonctionnement et son utilité. À noter, le 17 mai, l'APAGI proposera une initiation cani-cross/VTT/trottinette. L'occasion de rencontrer des chiens, de partager un moment ludique et de faire connaissance avec l'équipe du refuge qui vous en dira plus sur ses missions et sur son engagement sans faille au service du bien-être animal.

Infos et contact sur
www.apagi.fr / contact@apagi.fr

Du
22 JANV 2026
au
14 MARS 2026

ENTRÉE LIBRE



L'artothèque s'expose !

Trois lieux d'exposition :

Espace Aragon

Médiathèques intercommunales à Crolles et Pontcharra

adncom.fr - 11202 - 01-2026 - Crédits: ©Shutterstock

Infos : www.le-gresivaudan.fr/artotheque

espace ARAGON · LA MÉDIATHÈQUE GILBERT DALET · LA MÉDIATHÈQUE JEAN PELLERIN · Bibliothèques du Grésivaudan · Le GRÉSIVAUDAN communauté de communes